

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Evelyne MASSICOT, M. Jacques CLAIRAUX, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUDET, Mme Virginie METRAL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Gaétan SALAGNAC suppléant de M. Denis LECLUZE	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY, M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR,	X	X
Pouvoirs : M. Valentin GOETHALS a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; M. Claude JAVALET, M. Emmanuel LUNEL, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires : 24 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 3		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-47 : Autorisation d'engager, de mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le comité syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement afférentes au budget 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026. Cette autorisation est possible dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, à savoir :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts BP + DM
BP 2025 (hors restes à réaliser, crédits afférents au remboursement de la dette et hors dépenses incluses dans une autorisation de programme)	1 128 699.24
Montant maximum à engager en 2025 avant le vote du budget : 25 %	282 174.81

Les dépenses d'investissement prioritaires retenues sont définies comme suit :

Opération	Article	Objet de la dépense	Autorisation d'engager
9023	2121	Création d'une haie bocagère à la déchèterie de Pont Hébert	1 000,00
9033	2312	Equipements et travaux de mise en place de la plateforme de compostage à Cavigny : grilles de caniveaux, ventilateurs, sondes, raccordements électriques, travaux d'éclairage, remise en état des bâches et sécurisation des bassins, lutte incendie	100 000,00
9044	2158	Vidéo surveillance site de Cavigny : caméras thermiques	46 800,00
9027	2158	Rampes de pulvérisation ISDND	45 000,00
9027	2158	Vidéo surveillance ISDND : caméra thermique + dôme	28 800,00
9045	21351	Guérite pour la déchèterie de Carquebut	40 000,00
			261 600,00

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le comité syndical autorise le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, à engager,
mandater et liquider des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice 2026, dans la limite des
crédits ouverts dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 12 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2025**

Mis en ligne le : **29 DEC. 2025**